

Image not found or type unknown



Réclamation d'une somme par un supermarché

Par **xav38**, le **20/04/2010** à **15:40**

Bonjour,

Il y a quelques mois, je suis allé faire mes courses dans un grand supermarché pour un montant de 80 euros que je paya en chèque.

Aujourd'hui la comptable de ce supermarché m'appelle en me disant qu'il ont égaré le chèque et qu'il m'ont retrouvé grâce(ou à cause) de ma carte de fidélité.

En interrogeant mon compte, effectivement le chèque n'a pas été débité.

Bien entendu , elle me demande de refaire le chèque sans cela elle lancera une procédure de recouvrement. Pour ma part je lui ai dit que je ne referais pas ce chèque.

Je voudrais savoir si une carte de fidélité a une quelconque valeur juridique car si je ne l'avais pas utilisé ce jour là il ne m'aurait jamais retrouvé.

Est ce que vis à vis de la loi je suis obligé de refaire ce chèque ?

Merci pour vos réponses